

**FORMULAIRE DE LIAISON POUR  
L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE  
COLLECTIVE CONCERNANT LA  
SURVEILLANCE DU GLUCOSE SANGUIN PAR  
L'UTILISATION D'UN GLUCOMÈTRE, DE  
BANDELETTES ET DE LANCETTES.**

Cette case doit contenir:  
NO dossier, Nom et prénom, Date de naissance (aaaa-mm-jj).

Ce formulaire représente le formulaire original, le pharmacien est le seul destinataire, l'original de ce formulaire ne sera pas réutilisé.

**PARTIE À COMPLÉTER PAR L'INFIRMIÈRE OU LA PHARMACIENNE DU CSSSQN**

**J'AI EVALUE LA PERSONNE CI-HAUT MENTIONNEE, CELLE-CI EST UNE CANDIDATE A L'INSTAURATION DE  
L'AUTOCONTROLE DE LA GLYCEMIE CAPILLAIRE**

- CETTE PERSONNE A REÇU L'ENSEIGNEMENT RELATIF A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS CI-DESSOUS;
- EN RÉFÉRENCE DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE, OC-20, IL N'Y A AUCUNE CONTRE-INDICATION À L'APPLICATION DE CETTE ORDONNANCE COLLECTIVE
  
- APPAREIL DE GLYCÉMIE CAPILLAIRE(SPÉCIFIER): \_\_\_\_\_
- BANDELETTES
- LANCETTES

**Cette ordonnance est valide pour 18 mois**

Nom: \_\_\_\_\_ No. Permis: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Poste: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Nom du médecin expert-conseil (répondant): \_\_\_\_\_ No. Permis: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Poste: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_

Notes complémentaires: \_\_\_\_\_

**PARTIE À COMPLÉTER PAR LE PHARMACIEN COMMUNAUTAIRE**

**J'AI SERVI LE(S) ÉQUIPEMENT(S) SUIVANTS À LA PERSONNE MENTIONNÉE CI-HAUT.**

Nom du pharmacien: \_\_\_\_\_ No. Permis: \_\_\_\_\_

**Équipement(s) servi:**

- APPAREIL DE GLYCÉMIE CAPILLAIRE (SPÉCIFIER): \_\_\_\_\_
- BANDELETTES
- LANCETTES

SPÉCIFICATION: \_\_\_\_\_

Signature du pharmacien: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

**CONDENSÉ DE L'ORDONNANCE AU VERSO**



## ORDONNANCE COLLECTIVE

**Code: OC-20**

Date d'émission: 10 novembre 2011  
Date prévue de révision: novembre 2019

**Référence à un protocole  
de soins infirmiers**

**OUI  NON**

**Objet: Surveillance du glucose sanguin par l'utilisation d'un glucomètre, de bandelettes et de lancettes.**

	Adoption	Révision
Rédigée par la Direction de la qualité des soins et services, de l'enseignement et de la recherche, le Recommandée par: Comité des protocoles et des ordonnances collectives, L'exécutif du CII, le Le comité de pharmacologie, le Adoptée par: Comité exécutif du CMDP, le	16 septembre 2011  26 septembre 2011 26 octobre 2011 N/A 09 novembre 2011	6 mars 2014  10 mars 2014  17 avril 2014 30 avril 2014

### Individualisation de l'ordonnance

L'ordonnance devra être appliquée au nom d'un médecin signataire inscrit au « *Formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective concernant la surveillance du glucose sanguin par l'utilisation d'un glucomètre, de bandelettes et de lancettes* » remis au mandataire de la personne ciblée par l'évaluation.

### Professionnels habilités visés par l'ordonnance:

Les infirmières et pharmaciennes du CSSSQN œuvrant dans les secteurs de Soutien à domicile (SAD), UTRF, Services santé courants (SSC), Urgence, Famille-Enfance-Jeunesse périnatalité et scolaire (FEJ), Santé mentale, UMF/GMF du CSSSQN.

Les pharmaciens communautaires exerçant leur profession sur tout le territoire de la province de Québec.

### Clientèle, catégories de clientèles ou situation clinique visée

Tout usager chez qui un autocontrôle de la glycémie capillaire est nécessaire suite à la suspicion ou le diagnostic de pré-diabète, de diabète, d'anomalie de la glycémie à jeun, d'intolérance au glucose ou de syndrome métabolique.

### Application

L'application de cette ordonnance collective est de niveau provincial.

### Situation problématique ou besoin de précision

En cas de problème ou pour toute précision, contacter l'infirmière ou la pharmacienne du CSSSQN au numéro de téléphone inscrit au « *Formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective concernant la surveillance du glucose sanguin par l'utilisation d'un glucomètre, de bandelettes et de lancettes* ».

### Disponibilité de l'ordonnance collective

Cette ordonnance est disponible sur le site internet du CSSSQN :  
<http://csssqn.qc.ca/csssqn/publications/ordonnances-collectives-et-protocoles.html>

### Approbation

Approuvée par l'exécutif du CMDP:

Dre Patricia Michaud,  
Présidente du CMDP

30 avril 2014

Date

"Toute reproduction pour fin d'utilisation en dehors du CSSSQN est interdite."